

Fiche récapitulative

DRM002 | Droit de la propriété immobilière



69

Total d'heures d'enseignement



8

Crédits ECTS



27/10/2025

Début des cours prévu

Programme

La propriété immobilière privée

- objet de la propriété immobilière : immeuble élémentaire ou volume immobilier
- prérogatives du propriétaire et limites
- propriété immobilière collective : indivision ordinaire ou forcée, mitoyenneté, copropriété...
- droits réels immobiliers : servitude, usufruit, emphytéose, droits réels de jouissance spéciale...
- protection judiciaire de la propriété et des droits réels immobiliers

La propriété immobilière publique

- consistance du domaine public
- utilisation du domaine public : agents et usagers, public, occupants exclusifs
- protection du domaine public : inaliénabilité, contraventions domaniales
- consistance et régime du domaine privé

Les modes d'acquisition de la propriété immobilière

- modes d'acquisition de droit commun : succession, vente, usucapion..
- préemption d'intérêt privé ou d'intérêt général
- expropriation et autre procédés de cession forcée

Objectifs : aptitudes et compétences

Objectifs :

Connaître les règles fondamentales et les pratiques relatives à la propriété des biens immobiliers, privés et publics.

Compétences :

Identifier le propriétaire d'un bien immobilier et les différents titulaires de droits réels sur ce bien. Déterminer les droits et contraintes de chacun. Savoir prévenir ou résoudre les principaux litiges entre eux ainsi qu'avec les tiers (voisins notamment).

Prérequis

L'unité d'enseignement s'adresse à toute personne exerçant ou appelée à exercer une activité professionnelle immobilière ou une activité juridique en lien avec l'immobilier (avocat, juriste d'entreprise?), et qui:

- soit n'a pas de formation ou expérience juridique préalable spécifique en droit de la propriété,
- soit a une telle formation ou expérience mais nécessitant d'être renforcée et actualisée.

Pour profiter au mieux de l'enseignement, des connaissances générales en droit et une bonne culture générale sont utiles.

Délais d'accès

Le délai d'accès à la formation correspond à la durée entre votre inscription et la date du premier cours de votre formation.

- UE du 1er semestre et UE annuelle : inscription entre mai et octobre
- UE du 2e semestre : inscription de mai jusqu'à mi-mars

Exemple : Je m'inscris le 21 juin à FPG003 (Projet personnel et professionnel : auto-orientation pédagogique). Le premier cours a lieu le 21 octobre. Le délai d'accès est donc de 4 mois.

Planning

Légende:

-  Cours en présentiel
-  Cours 100% à distance
-  Mixte: cours en présentiel et à distance

Modalités	Lieux	Disponibilités	Prochaines sessions *	Tarif indicatif
	En ligne	Semestre 1	27/10/2025	De 0 à 1.000 €
	En ligne	Annuel	Prévue en 2025-2026	De 0 à 1.000 €
	En ligne	Semestre 1	Prévue en 2026-2027	De 0 à 1.000 €
	En ligne	Annuel	Prévue en 2026-2027	De 0 à 1.000 €
	En ligne	Semestre 1	Prévue en 2027-2028	De 0 à 1.000 €
	En ligne	Annuel	Prévue en 2027-2028	De 0 à 1.000 €

*Selon les UEs, il est possible de s'inscrire après le début des cours. Votre demande sera étudiée pour finaliser votre inscription.

Modalités

Modalités pédagogiques :

Pédagogie qui combine apports académiques, études de cas basées sur des pratiques professionnelles et expérience des élèves. Équipe pédagogique constituée pour partie de professionnels. Un espace numérique de formation (ENF) est utilisé tout au long du cursus.

Modalités de validation :

Épreuve écrite de 3 à 4 heures. La validation de l'unité d'enseignement suppose l'obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20.

Tarif

Mon employeur finance	1.000 €
Pôle Emploi finance	500 €
Je finance avec le co-financement Région	Salarié : 500 €
Je finance avec le co-financement Région	Demandeur d'emploi : 500 €

Plusieurs dispositifs de financement sont possibles en fonction de votre statut et peuvent financer jusqu'à 100% de votre formation.

Salarié : Faites financer votre formation par votre employeur

Demandeur d'emploi : Faites financer votre formation par Pôle emploi

Votre formation est éligible au CPF ? Financez-la avec votre CPF

Si aucun dispositif de financement ne peut être mobilisé, nous proposons à l'élève une prise en charge partielle de la Région Nouvelle-

Aquitaine avec un reste à charge. Ce reste à charge correspond au tarif réduit et est à destination des salariés ou demandeurs d'emploi.

Pour plus de renseignements, consultez la page Financer mon projet formationopen_in_new ou contactez nos conseillers pour vous accompagner pas à pas dans vos démarches.

Passerelles : lien entre certifications

- LG036C6A - Bloc Immobilier : Fondamentaux juridiques des activités immobilières
- LG03610A - Licence 3 Gestion immobilière

Avis des auditeurs

Les dernières réponses à l'enquête d'appréciation de cet enseignement :

↓ Fiche synthétique au format PDF

Taux de réussite

Les dernières informations concernant le taux de réussite des unités d'enseignement composant les diplômes

↓ Taux de réussite